

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 52/1961 (1961)

Artikel: Commission nationale suisse pour l'Unesco : 1960-1961
Autor: Dottrens, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114918>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commission nationale suisse pour l'Unesco

1960-1961

La Commission nationale suisse pour l'Unesco a pour but d'assurer une participation active de la Suisse aux travaux entrepris par l'Unesco. Elle est organisée en sept sections élaborant chacune son programme qui doit être approuvé par l'assemblée générale annuelle. Elle eut lieu cette année les 17 et 18 février, à Genève, et entendit un rapport du président, Monsieur le conseiller national E. Boerlin, un exposé de M. le ministre B. Barbey, représentant permanent de la Suisse à l'Unesco et les rapports des présidents de section sur l'activité en 1960 et leurs projets pour 1961.

M. J. Havet, coordinateur du projet majeur Orient-Occident au Département des Activités culturelles de l'Unesco, prononça une conférence sur l'état actuel des questions relatives à cette vaste et nécessaire entreprise.

La Commission nationale, dont le mandat a été renouvelé pour les années 1961 à 1964, compte actuellement 76 membres dont 15 dames et 10 membres associés représentant les principaux courants spirituels, culturels et sociaux du pays et plus de 60 institutions, organisations ou mouvements se préoccupant des multiples problèmes de l'éducation.

Sa composition a subi quelques changements ; certains de ses membres n'ont pas accepté le renouvellement de leur mandat, d'autres ont été atteints par la limite d'âge. Parmi ces derniers, M. Camille Brandt, ancien conseiller d'Etat neuchâtelois, a droit à une mention particulière, tant ont été appréciés, à la tête de la Section des adultes, son dynamisme, ses initiatives heureuses, son activité exemplaire. Il a été remplacé par M^{lle} Marie Boehlen, M^e Rotach succédant à M. Portmann à la tête de la section des Activités de jeunesse, le professeur R. Bezzola assumant après M. P. Bourgeois la direction de la section des Activités culturelles.

Ont été appelés, comme nouveaux membres, entre autres : M^{me} Bugnion-Secrétan, M^{lle} J. Hersch et M. Olivier Reverdin. M. le conseiller national E. Boerlin a conservé la présidence, M. E. Bellinelli, rédacteur à la *Libera Stampa*, remplaçant à l'une des vice-présidences, M. Pellegrini, décédé.

L'année 1960 a vu se dérouler à Paris du 14 novembre au 15 décembre, la XI^e session de la *Conférence générale de l'Unesco*¹.

¹ La délégation suisse était composée comme suit :

M. le conseiller fédéral H. Tchudi, M. le ministre B. Barbey, M. le conseiller national E. Boerlin, M. H. Brandt, le soussigné.

Ont été, en outre, appelés comme experts, Madame P. Bugnion-Secrétan, MM. les professeurs de Salis et H. Gutersohn, M. F. Gysin, MM. D. Gagnebin et P. Frochaux du Département politique fédéral, M. J. B. de Weck, secrétaire général de la Commission nationale.

Jamais encore cette organisation ne s'était trouvée devant une tâche aussi considérable. L'admission des pays d'Afrique, en particulier, porta le nombre des Etats membres de 81 à 98, soulignant de manière spectaculaire, son universalité. Le budget fut presque doublé par rapport à celui qui avait été voté en 1958 ; il porte actuellement sur plus de 32 millions de dollars. Le total des ouvertures de crédits s'élève à 52 ½ millions de dollars pour la période 1961-1962 si l'on tient compte des sommes mises à la disposition de l'Unesco par le *programme élargi d'assistance technique* des Nations Unies.

Conçue à son origine comme un vaste atelier de recherches pour les questions concernant l'éducation, la science et la culture, l'Organisation s'oriente toujours davantage vers l'application des théories soigneusement mises au point par ses spécialistes. Elle s'est engagée de plus en plus dans la lutte contre l'ignorance et l'analphabétisme. Les succès obtenus en Amérique latine, en particulier dans le cadre du projet majeur relatif à l'extension de l'enseignement primaire, l'ont encouragée à accepter la tâche très lourde d'assurer au Congo la relève des instituteurs belges.

Une action de grande envergure, à laquelle participe la Suisse, est entreprise pour envoyer des instituteurs et maîtres secondaires de langue française dans les écoles de ce pays.

L'Afrique fut d'ailleurs à plusieurs reprises au centre des débats de la Conférence générale. Les besoins urgents de ce continent en matière d'éducation, de science et de culture, exposés avec talent par ses représentants, furent entendus par les délégations. Un programme d'assistance financière portant spécialement sur la construction d'écoles, sur la production d'un matériel scolaire adapté, fut voté à l'unanimité en faveur de l'Afrique noire.

La Conférence générale de l'Unesco a reconnu la nécessité de réviser certaines méthodes de travail de l'Organisation et de réformer certaines structures. La délégation suisse fit connaître à ce sujet, par la voix de son chef, M. le conseiller fédéral H. P. Tschudi, des recommandations précises dont l'application sera étudiée : en particulier, la mise en route d'un programme général selon un système quadriennal et non plus bienal.

Tous les membres de la délégation ont été fiers et heureux que celle-ci ait été présidée, pour la première fois, par un conseiller fédéral dont l'intervention a fait grand honneur à notre pays.

Nous extrayons les passages suivants de ce remarquable discours. Sa netteté et sa franchise, la valeur positive des suggestions et propositions qu'il contient, ont démontré que notre pays est à même d'assumer une tâche, nécessaire entre toutes, à l'heure actuelle, sur le plan des organisations internationales : faire entendre la voix de la raison et du bon sens, s'opposant à la polémique et à la propagande.

« L'Unesco a déjà eu l'occasion d'organiser des réunions de caractère éducatif, savant, culturel, scientifique ou technique, des réunions de travail dont les résultats ont été très importants. Elle trouvera d'autres occasions de ce genre à l'avenir.

Mais ces réunions n'auraient-elles pas une portée plus grande encore, si les personnalités appelées à y participer pouvaient l'être, moins en

fonction de leur caractère représentatif (de telle ou telle nationalité) que de leur compétence professionnelle ?

Ne serait-il pas possible à l'Unesco de démontrer que, dans le domaine qui lui est propre, les distinctions, les oppositions qui s'expriment par des mots en *iste* n'ont qu'une valeur toute relative par rapport aux activités que notre Organisation met en œuvre dans l'espace et dans le temps.

Une condition, toutefois, devrait être clairement posée. Ce serait la contrepartie et elle revêt une importance capitale. Cette condition, c'est que, appartenant ou non aux Etats membres de l'Organisation, les personnalités appelées s'engageraient formellement à s'abstenir, dans ces réunions, de toute propagande politique. Est-ce possible ? Oui, en théorie. Mais, en pratique, seule l'expérience pourrait le démontrer.

Ce serait donc une expérience — ni plus, ni moins — que l'on tenterait ainsi ; une expérience plus réaliste qu'il n'y paraît à première vue. Elle aurait d'abord pour objet d'accroître l'efficacité professionnelle de ces réunions de travail, en élargissant le cadre où elles se déroulent. Elle tendrait ensuite à démontrer que les grandes institutions internationales spécialisées — sans ignorer la conjoncture politique, bien sûr — ont trouvé un terrain où leurs travaux peuvent se développer en dehors des consignes, des servitudes, des passions politiques. Si cette expérience réussissait, on réaliserait un progrès bien significatif dans la voie de la collaboration pacifique ; on franchirait un grand pas vers cette universalité à laquelle nos institutions internationales tendent ou prétendent au moins en principe. »

La remarquable étude « Evaluation des programmes de l'Unesco à l'intention du Conseil économique et social » démontre que l'Organisation s'est efforcée d'établir les grandes lignes de son activité. Une priorité est reconnue aux efforts entrepris pour une amélioration de l'éducation et de la recherche scientifique, dans le monde, car ces deux domaines conditionnent en quelque sorte le développement des peuples.

Dans le domaine de l'éducation (31 % du budget), en plus du vaste programme habituel dont l'application sera poursuivie, les mesures qui ont été prises sont particulièrement importantes. Un projet de convention concernant les différents aspects de la discrimination dans l'enseignement fut approuvé et sera soumis aux gouvernements nationaux.

Le principe de la création d'un instrument international en matière d'enseignement technique et professionnel fut voté.

Dans le domaine scientifique (15 % du budget) les tendances principales de la recherche, la diffusion des connaissances et leur application à des fins pacifiques, firent l'objet d'une étude remarquable qui jette les bases d'une coordination des efforts entrepris dans le monde entier. La Conférence s'intéressa de manière particulière aux travaux de la Commission intergouvernementale d'océanographie qui visent à développer les études et les recherches relatives aux sciences de la mer.

Le projet majeur concernant les terres arides prendra fin en 1962 ; les objectifs qu'il poursuit seront, dès cette date, englobés dans le programme général du Département des sciences.

Dans le domaine culturel (18 % du budget) la Conférence approuva un texte de recommandation aux Etats membres décrivant les moyens

les plus efficaces de rendre les musées accessibles à tous. L'élaboration d'un instrument international concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère du paysage et des sites fut approuvée. La campagne menée par l'Unesco en faveur de la sauvegarde des monuments de Nubie fut précisée et adoptée à l'unanimité. Le projet majeur sur l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident vit ses crédits augmentés.

Le Département des sciences sociales (10 % du budget) tiendra particulièrement compte, dans ses activités, des besoins des pays en voie de développement. Il étudiera spécialement les rapports entre le sous-développement économique et le sous-développement technique, industriel et culturel.

L'action entreprise en faveur d'une meilleure connaissance et application des Droits de l'homme sera étendue.

Le domaine de l'information (15 % du budget) prendra une ampleur accrue sur trois points principaux : l'amélioration des moyens d'information (en particulier la radio et la presse) dans les pays en voie de développement, pour lequel a été établi un projet unifié ; la généralisation des techniques d'information dans l'enseignement qui fera l'objet d'une activité de planification ; une meilleure propagande entreprise pour informer l'opinion publique des buts et des activités de l'Unesco.

Le service des échanges internationaux pourra se développer avec davantage de succès grâce à une organisation perfectionnée. De nombreuses bourses favoriseront les études à l'étranger. Les voyages d'animateurs de groupements de jeunes et de travailleurs seront maintenus. Un centre de préparation pour les experts envoyés par l'Unesco en mission sera créé près de Paris.

En plus de la conférence générale, notre pays fut représenté à différentes réunions organisées par l'Unesco, en particulier à la XXIII^e Conférence internationale de l'Instruction publique (Genève 6-15 juillet 1960) ; à la Conférence intergouvernementale de Copenhague consacrée aux recherches océanographiques (11-16 juillet 1960) ; à la II^e Conférence mondiale sur l'éducation des adultes qui eut lieu à Montréal (22-31 août 1960) ; à la Conférence sur les échanges internationaux de publications en Europe, organisée à Budapest (13-19 septembre 1960).

Encouragé par l'Unesco à favoriser la constitution d'un comité national suisse pour la sauvegarde des monuments de Nubie, le Département politique entreprit les démarches nécessaires. Le comité se constitua à Berne, le 27 juin, sous la présidence de M. Martin Bodmer.

En 1960, huit ressortissants suisses ont été appelés, par l'intermédiaire de l'Unesco, à remplir des missions d'experts de l'assistance technique dans des domaines très divers (enseignement, lancement d'un journal d'information, biologie sous-marine, technique du cuir, organisation d'un musée).

Il nous reste à relater brièvement ce que fut l'activité des diverses sections de la Commission nationale au cours de l'exercice 1960-1961.

Section de l'éducation

Nous signalons, l'an dernier, la prochaine création d'un Centre national d'information pédagogique : c'est chose faite aujourd'hui. Une entente est intervenue entre le Département fédéral de l'Intérieur et les chefs cantonaux des Départements de l'Instruction publique pour en assurer le financement. Ce centre s'ouvrira très probablement en automne 1961.

La Section a accordé son patronage aux journées d'études organisées au Tessin par la Direction cantonale de l'Instruction publique en marge du Festival du film, de Locarno, sur les problèmes de la cinématographie et de la télévision pour la jeunesse. Elle a patronné également les Journées pédagogiques internationales, organisées en liaison avec la Fraternité mondiale, à Trogen.

Elle a réuni, à Chaumont sur Neuchâtel, un groupe d'éducateurs, pour un cours d'information, organisé par M. P. Ramseyer, directeur des écoles secondaires, consacré à trois pays d'Orient : le Pakistan, la Thaïlande et la Chine populaire. A cette occasion, une classe secondaire de jeunes filles de Neuchâtel a monté une remarquable exposition qui a été honorée, à la grande joie des élèves, par une visite de S.M. la reine de Thaïlande. Chacun s'est plu à reconnaître les excellents résultats dus à l'initiative de Mademoiselle Montandon, leur professeur.

La Section a également assuré une participation suisse à des expositions de dessins d'enfants au Japon, en Corée et en Pologne.

Elle a répondu à plusieurs enquêtes de l'Unesco, en particulier au questionnaire portant sur les conditions d'accès des femmes à la profession enseignante.

La Section de l'éducation des adultes définit, au cours d'une réunion d'études à Chaumont également, les nécessités de l'éducation des adultes en Suisse. Elle fut associée aux voyages d'études que firent, en Suisse, dans le cadre des bourses d'échanges de l'Unesco, un groupe de travailleurs maltais et un groupe de syndicalistes de Biélorussie. Elle subventionna une brochure consacrée aux locaux de loisirs et aux problèmes que pose leur construction.

La Section des sciences exactes, naturelles et appliquées, suivit avec attention les progrès de la coopération internationale sur le plan de l'océanographie et veilla à ce que notre pays soit représenté à la Conférence de Copenhague. Elle se préoccupa d'assurer, grâce à une meilleure coordination des efforts, une participation suisse plus active aux réunions scientifiques internationales.

La Section des activités culturelles s'intéressa à la campagne entreprise en faveur des monuments de la Nubie. Elle participa activement à la constitution du comité national de la sauvegarde ; l'un de ses membres associés, M. Fritz Gysin, fut élu président du comité international d'experts et donna plusieurs conférences en Suisse. La Section subventionna l'ouvrage : « Islam und Abendland » qui groupe les causeries prononcées à Radio-Berne dans le cadre du projet majeur d'appréciation mutuelle des valeurs culturelles Orient-Occident.

Dans le même esprit, elle accorda des subsides aux Jeunesses musi-

cales suisses et au Lyceum de Suisse pour leur permettre d'organiser des conférences sur la musique ou la culture de l'Orient.

La Section des sciences sociales examina, en particulier, au cours d'une série d'entretiens, les conséquences de l'extension du progrès technique sur la civilisation.

La Section de l'information organisa, à Genève, un séminaire de travail en collaboration avec le service de l'information des Nations Unies, spécialement destiné aux rédactrices des bulletins officiels des associations féminines suisses. Ce séminaire permit d'illustrer les possibilités de collaboration des organisations internationales non gouvernementales avec l'ONU et ses institutions spécialisées.

La Section s'occupa activement de la publication et de la diffusion, en Suisse, de l'édition de langue allemande du *Courrier de l'Unesco*.

Après de longs pourparlers avec les représentants des commissions nationales de la République fédérale allemande, et de l'Autriche, un accord a pu intervenir pour le lancement de cette édition dès l'automne 1960.

Articles et illustrations du *Kurier* correspondent exactement aux autres versions existantes de cette publication de valeur qui paraît en français, en anglais, en espagnol et en russe.

La traduction en allemand, l'édition et l'expédition ont été confiées à une Maison bernoise. Les premiers résultats du lancement sont fort encourageants.

La Section des activités de jeunesse accueillit à Rotschuo près Gersau, pendant dix jours, une rencontre franco-suisse dans le cadre des « clubs des amis de l'Unesco ». Ce groupe, d'une soixantaine de jeunes, eut la possibilité d'étudier, par des voyages, des conférences et des discussions, le fonctionnement du fédéralisme suisse à ses différents échelons. La Section mit au point un plan d'action destiné à informer la jeunesse suisse des activités de l'Unesco et à la gagner à la cause de l'Organisation.

Rappelons, enfin, qu'en juillet 1960 s'est tenue, à Genève, la XXIII^e Conférence internationale de l'Instruction publique convoquée conjointement par l'Unesco et le Bureau international d'Education. Elle avait à son ordre du jour la présentation des rapports des pays représentés et l'étude de deux questions d'ordre pédagogique : l'organisation de l'enseignement spécial pour les débiles mentaux ; l'élaboration des programmes de l'enseignement général du second degré.

Les rapports les concernant et les recommandations votées à l'unanimité ont paru dans le compte rendu de la Conférence (publication n° 217 du B.I.E.).

75 pays participèrent aux délibérations ; 21 d'entre eux ayant à la tête de leur délégation, leur ministre de l'instruction publique.

ROBERT DOTRENS

Président de la Section de l'Education.
